

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

LA 62^{ÈME} SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU HCR

**DÉCLARATION DE MONSIEUR OMAR HILALE
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC
DEVANT**

POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LA PROTECTION INTERNATIONALE

GENÈVE, LE 05 OCTOBRE 2011.

**STATEMENT OF MR. OMAR HILALE
AMBASSADOR, PERMANENT REPRESENTATIVE
OF THE KINGDOM OF MOROCCO
BEFORE**

THE 62nd SESSION OF THE EXECUTIVE COMMITTEE HCR

AGENDA ITEM : INTERNATIONAL PROTECTION

GENEVA, 05 OCTOBER 2011

M. le Président,

Je remercie le Secrétariat pour sa présentation et je me félicite de l'intérêt croissant que le HCR consacre à la question de la protection internationale. Les nouvelles crises humanitaires et la situation prolongée de millions de réfugiés dans le monde confirment plus que jamais, l'importance de renforcer la protection des personnes relevant du HCR.

A cet égard, je voudrais rappeler que tant la convention de Genève de 1951 que les Conclusions pertinentes du Comité Exécutif du HCR, font de l'opération de l'enregistrement des réfugiés une obligation préjudicielle pour leur protection internationale. Car, aucune protection ne peut être assurée efficacement sans un enregistrement complet et répondant à des paramètres scientifiques.

Dans ce contexte, tous les pays d'accueil engagés effectivement et généreusement en faveur de la protection des réfugiés ont permis au HCR de recenser et d'enregistrer les réfugiés qu'ils accueillent sur leur territoire. A l'exception de l'Algérie qui constitue un cas singulier dans l'histoire de la protection internationale.

En effet, l'Algérie continue, depuis 35 ans, d'opposer un NON catégorique aux demandes successives du HCR d'enregistrer les populations des camps de Tindouf. Violant ainsi ses propres obligations internationales et empêchant le HCR d'accomplir son mandat à leur égard.

Cette exception algérienne, unique dans les annales de la protection internationale des réfugiés, a finalement interpellé l'attention de la Communauté internationale, à travers la saisine de cette question par le Conseil de sécurité le 30 avril dernier. En effet, dans sa résolution 1979, le Conseil de sécurité a appelé le HCR à « continuer à envisager l'enregistrement des réfugiés des camps de Tindouf ».

Cette résolution fait suite à la demande du Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport au Conseil de sécurité d'avril 2010 et qui a été réitérée au § 88 du rapport d'avril 2011, appelant le HCR « conformément à son mandat et à la pratique établie, à continuer à examiner avec le pays d'accueil la nécessité de procéder à l'enregistrement des réfugiés des camps de Tindouf ».

C'est la première fois que le Conseil de sécurité instruit expressément le HCR dans sa gestion humanitaire d'une situation de réfugiés. Face à une telle injonction de l'Instance suprême de l'ONU, le Comité Exécutif du HCR devrait s'interroger pourquoi le Conseil de sécurité de l'ONU s'adresse-t-il au HCR dans le cas précis des camps de Tindouf.

La réponse est à trouver fondamentalement dans l'opposition de l'Algérie à l'enregistrement et dans le coût de cette obstruction. En effet le veto algérien sur l'enregistrement des populations des camps génère un triple coût politique, humanitaire et de protection, qui interpelle la Communauté internationale.

Le coût du non-enregistrement en matière de protection

Le recensement et l'enregistrement constituent les instruments de protection les plus élémentaires mais fondamentaux du droit international des réfugiés.

En effet, c'est à travers cette opération indispensable que les réfugiés peuvent accéder à leurs droits légitimes en tant que réfugiés. A l'opposé, leur non-enregistrement engendre un coût direct pour ces populations en termes de violation de leurs divers droits notamment la liberté de mouvement, d'expression, d'association et autres, qui leur sont reconnus par le droit international. Ce qui est malheureusement le cas des populations des camps de Tindouf.

Bien plus, le non-enregistrement des populations de ces camps, s'est traduit par leur exclusion des solutions durables, que leur garantit le droit international particulièrement pour les situations de réfugiés prolongées.

En effet, l'Algérie continue à bloquer le retour librement consenti des populations des camps de Tindouf à leur pays d'origine le Maroc. Elle refuse leur intégration locale et s'oppose à leur réinstallation dans des pays tiers, malgré l'offre généreuse de plusieurs pays de les accueillir. Cette triple obstruction crée un sentiment de désespoir notamment parmi les jeunes, qui sont nés dans les camps et qui risquent de mourir dans les camps.

Le coût humanitaire du non-enregistrement

L'opposition de l'Algérie au recensement des populations des camps de Tindouf génère, également, un coût humanitaire aux populations des camps de Tindouf. Il s'agit du détournement de l'aide internationale qui leur est destinée, provoquant, ainsi, pénurie alimentaire, malnutrition, maladies et rareté des produits médicaux.

L'opacité sur le nombre exact de ces populations vise à crédibiliser les chiffres fantaisistes avancés par l'Algérie de puis 35 ans. Ce qui a favorisé les fraudes, manipulations et détournements des aides humanitaires, qui se retrouvent, par la suite, dans les marchés tant de l'Algérie que des pays voisins. A cet égard, plusieurs rapports dont celui de l'OLAF de la **Commission européenne** que du PAM et HCR, ont confirmé ces détournements et justifient la décision conjointe des deux Agences, en mai 2005, de réduire considérablement le nombre des bénéficiaires de leur assistance dans ces camps.

Enfin, l'obstruction algérienne à l'enregistrement des populations des camps et les détournements de l'aide, procèdent de la stratégie visant le maintien de ces populations dans un état de dépendance, de privation alimentaire et de vulnérabilité, afin de continuer à instrumentaliser leur drame humanitaire.

Le coût politique du non-enregistrement

Le refus de l'Algérie d'autoriser le HCR à enregistrer les populations des camps de Tindouf engendre, également, un coût politique pour ces populations, ainsi que pour l'ensemble de la région.

En effet, cette attitude procède d'une volonté délibérée de perpétuer le conflit, maintenir la tension dans la région, garder les frontières fermées entre les deux pays et figer la construction du Grand Maghreb.

La conjonction de ces trois coûts induit un impact sécuritaire croissant sur la région. En effet, le blocage humanitaire dans les camps et le sentiment de désespoir taraudent leur population, ont poussé un grand nombre de jeunes vers les réseaux de trafic de drogue, des armes légères, des réseaux de la migration clandestine et du terrorisme rampant dans la région du Sahara et du sahel. Plusieurs rapports d'ONG et de centres de recherche étrangers dont le plus récent est l'éditorial de l'Institut Hudson, daté du vendredi dernier, convergent sur la collusion entre les éléments du polisarrio et la nébuleuse d'Alqaida dans la région du Sahara et Sahel.

Pour toutes ces raisons, le Royaume du Maroc lance un appel au HCR pour mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité, au sujet de l'enregistrement des populations des camps. Il demande, également, aux pays donateurs de conditionner leur assistance humanitaire à la levée du veto algérien sur l'enregistrement des populations des camps de Tindouf.

Enfin, le Maroc lance un appel fraternel à l'Algérie, suite au réchauffement récent des relations bilatérales et l'échange de visites ministérielles, pour que ce début de dynamique puisse bénéficier, également, au HCR afin de s'acquitter de ses responsabilités statutaires de l'enregistrement des populations des camps de Tindouf.

Je vous remercie

Mr Chairman,

I would like to thank the Secretariat for its presentation and commend the UNHCR growing interest for international protection. New humanitarian crisis and the protracted situation of millions of refugees in the world confirm the need to strengthen the protection of persons of concern to UNHCR.

In this respect, I would like to recall that the Geneva 1951 Convention as well as the pertinent UNHCR's Executive Committee, make of the operation of refugees registration a preliminary requirement for their international protection. Indeed, no protection can be efficiently ensured without a comprehensive and scientific registration.

In this context, all host countries which are efficiently and generously engaged in refugees' protection, have allowed UNHCR to identify and register the refugees they are hosting on their territories with the exception of Algeria which remains a unique case in the history of international protection.

In fact, for 35 years, Algeria continues to oppose a resounding NO to successive UNHCR's requests for registration of the population of the camps of Tindouf. Violating, hence, its own international obligation and simultaneously preventing UNHCR from fulfilling its mandate towards them.

This Algerian exception, unique in the annals of the history of international protection of refugees, has, at last, drawn the attention of the international community, which referred this issue to the Security Council on the 30th of last April. In its resolution 1979, the Security Council has called UNHCR to "continue considering the registration of the refugees in the Camps of Tindouf".

This resolution followed the UN Secretary General request in his report to the Security Council, in April 2010 which was reiterated in paragraph 88 of the report of April 2011, calling on UNHCR "in line with its mandate and established practice", to "continue discussing with the host country the need for registration in the Tindouf refugee camps. "

It is the first time that the Security Council expressly instructs UNHCR in the area of human management of a refugee situation. In front of such an order from the highest UN authority, the UNHCR Executive Committee, should wonder why UN Security Council has to address itself to an Agency in the case of the Camps of Tindouf.

The answer is to be sought fundamentally in the opposition of Algeria to the registration and in the cost of this obstruction. Indeed, the Algerian veto against the registration of the camps populations generates a tripled cost: political, humanitarian, and that of protection. These should be of concern to the international community.

The Cost of non-registration at the protection level:

Census and registration are the most basic and fundamental tolls of protection in the international law for refugees.

It is, in fact, only through this operation that displaced persons can have access to their legitimate rights as refugees. Consequently, their non registration generates a direct cost in terms of violation of their various rights namely to freedom of movement, expression, association and others, which are guaranteed to them under international law. This, unfortunately, is not the case for the populations of the camps of Tindouf.

Furthermore, non-registration of the populations of the camps of Tindouf, resulted in their exclusion from benefitting from the durable solutions to which they are entitled by virtue of international law particularly in the context of protracted refugees situations.

In fact, Algeria continues to impede the voluntary return of the populations of the camps of Tindouf to their home country, Morocco. She refuses their local integration and opposes their resettlement in third countries, in spite of generous offers from several countries to host them. This triple obstruction creates a feeling of despair especially among young people who were born in that camps and are at the risk of dying there.

The humanitarian cost of non-registration

Opposition of Algeria to the census of the populations of the Tindouf camps generates, also, a humanitarian cost. It is related to the diversion of humanitarian aid intended to them, causing malnutrition and food shortage, diseases and medical products scarcity.

Opacity on the exact number of those populations aims at legitimising the fanciful figures given by Algeria over the last 35 years. This encourages all kind of frauds, manipulations and diversions of humanitarian aid which are to be found later on, displayed in the Algerian markets as well as those of neighbouring countries.

In this respect, several reports, mainly that of the European Commission's OLAF, WFP and UNHCR, confirm these diversions and justify the joint decision, taken in may 2005, by the two Agencies, to significantly reduce the number of the beneficiaries of their assistance to the camps.

Lastly, Algerian obstruction to the registration and the diversion of the international humanitarian aid, stem from the strategy aiming at maintaining of these populations in a state of dependency, food deprivation and vulnerability, in order to continue instrumentalising their humanitarian tragedy.

The political cost of non-registration:

Non-registration of populations of the camps of Tindouf has, also, a political cost for these populations and for all the region.

In fact, this attitude is motivated by a will to perpetuate the conflict, to maintain the tension in the region, and keep of the borders closed between the two countries and freeze the construction of the Maghreb.

The conjunction of these three costs results in a growing security impact on all the region. In fact, the humanitarian stalemate in the camps of Tindouf and the sense of despair tapping their populations, has pushed many young people in the hands of drug and arms traffickers, irregular migration and rampant terrorist networks in the Sahara and Sahel region. Several NGO's reports and foreign research centres, the most recent one is the editorial of Hudson Institute, dated last Friday, converge on the collusion between elements of polisario and Al-Qaida nebula in the of Sahel-saharan region.

For all these reasons, the Kingdom of Morocco appeal UNHCR, to implement the Security Council resolution, related to the registration of the camps populations. It, also, requests the donor countries to subordinate their humanitarian assistance to the lifting of the Algerian veto on the registration of the populations of the camps of Tindouf.

Lastly, Morocco makes a brotherly appeal to Algeria, following the recent warming in the bilateral relations, exchange of ministerial visits, that this new dynamics should also, benefit UNHCR to fulfil its mandatory responsibilities of registration of the populations of the camps of Tindouf.

I thank you.